

ASSOCIATION AERONAUTIQUE PROVENCE COTE D'AZUR

MEMBRES PRATIQUANT TEMPORAIREMENT LEUR ACTIVITE AU CLUB

AU TITRE DE LA RECIPROCITE

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT APPLICABLE AU 1 Janvier 2019

	Plus de 25 ans		Moins de 25 ans	
Cotisation Club		30,00 € /an		30,00 € /an
Jours d'activité à compter du 1er jour de vol à concurrence de la participation annuelle		15,40 € /jour		7,70 € /jour
Cotisation Planeur Privé par jour de vol		11,20 € /jour		5,60 € /jour
Abri Planeur Personnel à titre précaire		7,20 € /jour		7,20 € /jour
Licence Assurance RC+IA + options	12 jours	78,16 €	12 jours	78,16 €
Licence sans assurances	12 jours	48,04 €	12 jours	48,04 €
Remorqueurs	Remorquage	Dépannage	Remorquage	Dépannage
PAWNEE PA 25	6,13 € /mn	2,45 € /mn	5,33 € /mr	2,45 € /mn
RALLYE	5,22 € /mn	2,21 € /mn	4,54 € /mr	2,21 € /mn
Planeurs Biplaces	Avec Moniteur avant BPP	sans Moniteur après BPP	Avec Moniteur	sans Moniteur après BPP
ASK13	47,15 € /h	29,44 € /h	34,85 € /h	21,76 € /h
ASK 21	59,34 € /h	41,63 € /h	43,86 € /h	30,77 € /h
JANUS-C, DUO-DISCUS	67,16 € /h	49,45 € /h	49,64 € /h	36,55 € /h
ASH25	74,06 € /h	56,35 € /h	54,74 € /h	41,65 € /h
Planeurs Monoplaces				
Ka8		20,01 € /h		14,79 € /h
Ka6		22,31 € /h		16,49 € /h
PEGASE, Junior		24,84 € /h		18,36 € /h
Ls4, 304		26,45 € /h		19,55 € /h
ASW17, LS6 18, Ls615		27,60 € /h		20,40 € /h
Moto Planeur (Non Disponible)	Moteur	Cellule	Moteur	Cellule
	76,36 € /h	48,30 € /h	66,40 € /h	35,70 € /h
Cellule avec moniteur		65,78 € /h		48,62 € /h
Dépannage Route Véhicule Club		0,60 € /km		0,60 € /km

	Plus de 25 ans	Moins de 25 ans
Hébergements		
Chambre 2 lits : nuitée par personne. Libération des chambres à 10h, cuisine interdite		
Chambre 2 lits – sanitaires communs. Par personne	16,40 €	12,20 €
Chambre 2 lits - salle d'eau privative. Par personne	21,40 €	16,40 €
Camping de passage. Branchement électrique inclus Tarif par jour et par personne	6,20 € /jour	6,20 € /jour
Restauration possible sur place <i>Se renseigner auprès du Restaurant le Vol à voile - 04 94 84 12 70</i>		

- 30% de réduction sur cellule planeur sans instructeur au-delà de 30 h de vol facturées.
- Gratuité des heures cellule planeur d'un vol au delà de 5 h.
- Après une semaine de stage, un vol par an limité à 3h de facturation avec moniteur (sur avis du Chef Pilote) ASH 25 exclu
- vols avec instructeur, en stage programmé par le Club, limités à 3h de facturation- ASH 25 exclu
- L'AAPCA se réserve la faculté de modifier le niveau et la structure des tarifs à tout moment